



Le Jaseur du Lac

Volume 27, numéro 3 • Décembre 2011

Lac-Sergent



Journée ensoleillée au lac Sergent

Photo : Johanne Tremblay-Côté

Table des matières

MOT DU MAIRE	page 3
MESSAGES DES CONSEILLERS	pages 4 et 5
SERVICE DU GREFFE	page 6
PAGE D'HISTOIRE	pages 7 et 8
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE 2011	pages 9 à 17
MESSAGE DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL	page 18
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE	page 19
ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DU LAC SERGENT (A.P.P.E.L.S.)	page 20
RÉGIE RÉGIONALE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES	page 21
COMMUNIQUÉ 211	page 22
SAISON 2011-2012 SKI SAINT-RAYMOND	page 23
NOUVEAU ! NOUVEAU !	page 24
HOMMAGE À L'ABBÉ PAUL-ANDRÉ LECLERC	pages 25 et 26
HORAIRE DE LA CUEILLETTE DES ORDURES	page 28

Mot du Maire

maire@villelacsergent.com



Chères Sergentoises,

Chers Sergentois,

La fin de l'année est toujours une période propice aux bilans.

L'année 2011 a débuté sur une forte déception, savoir le refus du ministère des Affaires municipales de subventionner notre projet d'égout collecteur. Dès lors, il a fallu et faudra sans doute s'arranger seul, même si nous conservons un très mince espoir pour que l'État modifie sa position.

Nous avons donc réuni à deux reprises les citoyens afin de faire le point et discuter des orientations choisies par le Conseil municipal. Celles-ci étaient simples : nous avons commandé un relevé sanitaire qui nous indiquera l'état de chacune des installations septiques. Ce relevé sera ensuite acheminé à chaque propriétaire et nous nous réunirons à nouveau en mars prochain pour décider des solutions que nous devons apporter à notre situation sanitaire et aux problèmes de déversement de phosphore dans notre lac provenant de ces installations, et ce, à partir des recommandations formulées par nos experts.

En matière d'urbanisme, le travail d'harmonisation de notre réglementation avec le nouveau schéma d'aménagement de la MRC de Portneuf qui s'accompagnera d'une refonte de celle-ci est déjà bien amorcé et devrait se terminer en 2012. En attendant, votre Conseil a adopté cinq règlements visant à resserrer nos contrôles sur les constructions entreprises ou pour rendre plus sévère les mesures environnementales afin de protéger le lac.

Tout cela a grandement affecté nos surplus budgétaires qui ont fondu. Il faudra donc se reconstruire dans les deux ou trois prochaines années, une marge de manœuvre financière afin de parer à d'éventuelles difficultés. Évidemment, le fait que notre ville n'a pas de dette nous donne un avantage que beaucoup nous envie. À cet égard, je vous propose de lire le message du maire sur l'état de la situation financière de notre ville publié dans la présente livraison du Jaseur.

Par ailleurs, je ne vous cacherai mon inquiétude face à une demande de la Chambre de commerce de Saint-Raymond, appuyée par la Ville de Saint-Raymond et le Club de motoneiges de Saint-Raymond, adressée à la MRC de Portneuf afin de modifier le schéma d'aménagement pour permettre le passage des motoneiges sur la piste cyclable à compter de l'hiver 2012-2013. La Ville de Lac-Sergent a fait connaître sa très vive opposition à ce projet. Des négociations intenses ont présentement lieu pour maintenir la piste de contournement. Néanmoins, nous devons rester vigilants et il est probable que tout cet imbroglio se termine devant les tribunaux.

Pour l'hiver 2011-2012, nous avons abandonné la piste de ski de fond sur le lac contre l'aménagement d'une patinoire au club nautique. Nous vous invitons à en profiter. Cette initiative de certains citoyens rejoint la préoccupation de votre conseil d'offrir des loisirs durant toute l'année à notre population permanente qui croît sans cesse.

À l'automne, le conseiller du quartier no 1, Grégoire Dubé, a remis sa démission. Nous le remercions de son implication et lui souhaitons tous le succès désiré dans ses nouvelles entreprises. Il a été remplacé le 4 décembre dernier par Alain Royer que nous accueillons avec plaisir au sein de Conseil.

Enfin, mon épouse Jeanne se joint à moi pour vous souhaiter de Joyeuses Fêtes et une Nouvelle Année remplie de joie, de succès et surtout de santé.

À bientôt

DENIS RACINE, maire

Message des conseillers(ères)

**Hélène D. Michaud,
conseillère district no 2**



Chères citoyennes
et chers citoyens,

Plusieurs dossiers sont en cours au Conseil. Cependant depuis des années la situation préoccupante du lac demeure évidemment la première priorité. Il est connu que l'apport excessif en éléments nutritifs est favorisé entre autres par les installations septiques et les nombreuses perturbations du sol. Donc, il va de soi qu'il ne faut d'aucune façon favoriser les nouveaux développements et nécessaire de poursuivre la protection de nos zones forestières, nos milieux humides, nos rives, etc.

Cet été, deux étapes importantes faisant partie du plan d'action établi par le Conseil ont été réalisées. D'une part, un relevé sanitaire de tous les terrains de notre territoire, afin de connaître leur état de situation et de guider nos ingénieurs dans l'élaboration des solutions individuelles ou collectives à privilégier. D'autre part, une étude de caractérisation et de cartographie des milieux humides prioritaires, qui seront intégrés au schéma d'aménagement de la MRC de Portneuf. Nous connaissons le résultat final de ces études en début d'année et le point sera fait sur ce dossier avec les citoyens, lors des assemblées publiques d'informations

prévues en mars, afin de poursuivre le processus en 2012. D'ici là, les citoyens recevront un rapport sur l'état de leurs installations respectives.

Enfin, concernant le site Internet de la Ville, dont je suis responsable, plusieurs mises à jour ont été effectuées dont le volet réglementation. Selon

les budgets disponibles, une amélioration visuelle, de même que certaines optimisations de navigation et ajouts de fonctionnalités devront être appliqués, ce qui serait des plus bénéfiques pour les citoyens. Cet outil électronique nous permet de communiquer mieux et plus rapidement avec les citoyens et je vous invite donc à le consulter à l'adresse : www.villelacsergent.com

Je vous souhaite à toutes et à tous de très Joyeuses Fêtes avec vos familles, ainsi qu'une bonne et heureuse année 2012.

Au plaisir de vous rencontrer,

Hélène D. Michaud
Conseillère

**Johanne Tremblay-Côté
conseillère district no 3
et mairesse suppléante**



Chers citoyens et citoyennes,

Une autre année qui se termine, une année remplie d'émotions par les décès de personnes qui ont été des représentants de la municipalité et de ceux qui y ont habités. Je tiens à souhaiter la bienvenue aux nouveaux arrivants et qu'ils soient heureux de vivre ici. Cette année a aussi permis de faire de nombreuses rencontres, pour l'avenir du lac, autant avec les citoyens qu'avec les ingénieurs.

Nous entamons notre 3^e mandat dans la vie municipale, l'année 2012 sera celle de grandes décisions pour la

conservation du lac et de trouver les bonnes solutions afin de le garder en vie.

La Ville peut organiser des mariages civils et je suis mandatée à agir à titre de célébrante.

Nous avons émis un document sur la sécurité civile avec M. Joël Chéruet et un gros merci à Mme Brouillette pour la rédaction et aux personnes présentes lors de ces réunions.

Je veux remercier M. Grégoire Dubé du temps qu'il a mis pour la ville et comme membre du Comité des loisirs

et de la culture pour l'aide apporté pour l'organisation de nos activités, je souhaite à lui et sa famille tout le bonheur dans leurs projets futurs.

En effet, le Comité des Loisirs et de la culture a organisé deux activités d'envergure à l'été 2011, dont la Fête de la Saint-Jean, le 25 juin dernier, qui a débuté par un méchoui suivi par la présentation d'un spectacle d'humour mettant en vedette M. Jean-Claude Gélinas. Des feux d'artifices sont venus clore cette soirée exceptionnelle.

Le 20 août 2011 au Club Nautique, sous la présidence de Monsieur le maire, Denis Racine, un cocktail d'înatoire a été servi lors de la remise des médailles du mérite et du bénévolat et l'accueil des nouveaux arrivants. Lors de cette occasion, soulignons la participation de Monsieur

Michel Matte, député provincial de Portneuf et de Madame Elaine Michaud, député fédéral de Portneuf. Cette journée fut fort appréciée et nous espérons récidiver l'an prochain.

Je tiens à remercier sincèrement tous les membres des dernières années pour leur soutien et les bénévoles qui sans eux nous n'aurions pu organiser ces activités, et un merci tout spécial à M. Alain Royer.

Je profite de l'occasion pour vous souhaiter un heureux temps des Fêtes et surtout bonne année 2012.

Johanne conseillère et maire suppléant,
Présidente du Comité de la culture et des loisirs

**François Garon
conseiller district no 4**



Bonjour à tous,

Lors de la dernière parution du Jaseur en mai dernier, on vous informait que la ville avait lancé un appel d'offre pour les fins d'un relevé sanitaire nous permettant de connaître avec exactitude l'état de nos installations sanitaires. Hé bien voilà, cent milles dollars plus tard (100,000.\$) les résultats de l'étude sont connus. Nos fosses bien qu'elles soient âgées, celles-ci font encore la job, si ce n'est selon nos spécialistes, que quelques exceptions qui étaient connues par ailleurs, par notre inspecteur. Par conséquent, force est d'admettre que le problème des algues dans le lac, émane d'une autre cause. Cela ne veut pas dire pour autant de laisser tomber le dossier d'un égout collecteur. Je crois toujours que nous avons mal travaillé ce dossier quand nous l'avons présenté au gouvernement la première fois, et comme je l'ai mentionné lors des assemblées publiques, il faut retourner devant le gouvernement. Mais ce n'est pas tout le monde au conseil qui est prêt à cela. Le maire lui-même l'a confirmé lors de ces réunions qu'il n'avait pas le goût de reprendre le bâton du pèlerin. Moi oui. De plus faisons une petite beauté à notre lac via une opération de dragage ou de faucardage des

algues. Notre lac, on est tous en train de le perdre. Nos maisons subissent actuellement une baisse de leur valeur marchande (il est vrai que les récentes déclarations publiques de notre maire sur l'état lamentable du lac n'ont certainement pas aidé.) Pour vous en convaincre vous n'avez qu'à constater le nombre de maisons qui sont en vente autour du lac depuis au moins un (1) an et qui n'ont pas trouvé preneur.

Certains propriétaires ont même décidé de retirer leurs pancartes constatant que c'était peine perdue. Entre vous et moi ils ont bien fait! Quel être humain sensé va en effet, acheter une maison de l'ordre de 350,000\$ ou 450,000\$ dollars sur le bord d'un lac où, nous sommes tous à la veille de pouvoir marcher dessus? La solution est pourtant simple!

En attendant qu'il se passe quelque chose de concret, ma conjointe Sylvie se joint à moi pour vous souhaiter un merveilleux temps des fêtes auprès de vos proches et une bonne année 2012. Bonheur et santé à vous tous.

François Garon

Service du greffe

ENVOI DU COMPTE DE TAXES 2012

La distribution des comptes de taxes s'effectuera à compter du 27 janvier 2012. Cette année encore, il vous sera possible de payer en quatre versements :

- 29 février 2012;
- 15 avril 2012;
- 1 juin 2012
- 1 septembre 2012

Pour toute question sur un compte reçu, pour prendre une entente de paiement ou pour toute autre interrogation, communiquer avec moi au 875-4854. Soyez assuré de ma disponibilité à bien vous servir !

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Troisième lundi de chaque mois (Août et Septembre)	19h30 19h30	Base de Plein Air 4 Saisons Club Nautique
---	----------------	--

HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL

Lundi au jeudi:	9h00 à 16h30
Vendredi:	9h00 à 16h00

Vous pouvez en tout temps laisser un message sur le répondeur de la ville, nous vous retournerons votre appel dans les plus brefs délais.

POUR TOUTE URGENCE; COMPOSER LE 9-1-1.

COMMENT NOUS REJOINDRE ?

1149, chemin Tour-du-Lac Nord
Ville de Lac-Sergent, (Québec) G0A 2J0

Tél. : (418) 875-4854 / télécopieur : (418) 875-3805

Courriel : lac-sergent@bellnet.ca
Site Internet : www.villelacsergent.com

FERMETURE

Veuillez noter que le bureau municipal sera fermé pour la période des Fêtes :
Du 23 décembre 2011 jusqu'au 6 janvier 2012
Nous serons de retour lundi le 9 janvier 2012 à 9h00

**Je vous souhaite à tous, Sergentoises et Sergentois,
un heureux et féérique temps des Fêtes et une année 2012 très prospère !**

Josée Brouillette, secrétaire-trésorière

Page d'histoire – partie 7

Les maires et conseillers de Ville de Lac-Sergent

ERRATUM

Dans la dernière livraison du Jaseur (Juin 2011), apparaît en titre comme 9^e maire le nom de *Louis-Germain Gastonguay (1945-1946)*. Ce titre aurait dû se lire : **9^e MAIRE : ARTHUR VERRAULT (1948-1954)**.

M. Robert Goulet, conseiller municipal de 1954 à 1956, est décédé le 22 octobre 1969 et non le 2 octobre 1969.

Nos excuses.

De plus, nous ajoutons les photos de deux conseillers :



J. Hilaire Bissonnette,
conseiller de 1948 à 1954,



Rolland Parent,
conseiller de 1951 à 1954.



11^e MAIRE :

**JEAN-FRANÇOIS
PINET
(1957-1960)**

Né à Saint-Louis-du-Ha-Ha (cté Témiscouata) le 1 septembre 1899, il est le fils de Charles Pinet

et de Marie Bérubé. Il a épousé le 12 octobre 1940 à Québec, Agnès Verrault, soeur de J. Arthur Verrault (9^e maire). Père de Jacques Pinet (17^e maire), et beau-père de Laurent Langlois (15^e maire).

Voyageur représentant de la Fonderie L'Islet et propriétaire de la Taverne J.F. Pinet, à Québec.

En 1952, il achète le chalet d'Ephrem Boisvert, qui fut par la suite, transmis à ses filles Denise et Diane Pinet.

Conseiller municipal de 1954 à 1957, il est maire de Ville de Lac-Sergent de 1957 à 1960.

Les principales réalisations durant son mandat furent l'amélioration du chemin longeant la voie ferrée ainsi que la construction d'une traverse de celle-ci pour atteindre les propriétés à l'arrière de l'île Saint-Joseph. C'est aussi M. Pinet qui était maire lors des célébrations des cinquantièmes de la Mission Notre-Dame de la Paix et de l'Association nautique.

Il décède à Québec, le 1 août 1963. Son épouse décède à Charlesbourg, le 16 mars 1992.

Bibliographie : Municipalité de Ville du Lac-Sergent 1921-1996, Ville du Lac-Sergent, 1996.

SES CONSEILLERS :

- **ROBERT GOULET (1957-1960);**
- **PAUL-ÉMILE GAUTHIER (1957-1960);**



- **ROGER ALAIN (1957-1960),** courtier d'assurances. Né à Québec le 4 août 1921, fils d'Alexandre Alain et de Gabrielle Alarie. A épousé Marie Joseph Guilbault le 22 mai 1948 à l'église Saint-François d'Assise, à Québec. Il a acheté le 16 octobre 1944 de Jules-P. et Louis-Germain Gastonguay (7^e maire) un terrain (lot

559-A-5), situé en front de ce qui est aujourd'hui le chemin de la Grosse Roche et sur lequel il fait construire un chalet, qu'il revend le 5 septembre 1957 à Philippe Gauthier. Entre-temps, le 21 septembre 1954, il acquiert de son père, Alexandre Alain, le chalet voisin (lot 559-A-6) qu'il revend à son fils, Jean Alain, le 9 juillet 1974. Conseiller de 1957 à 1965. Décédé à Québec le 9 juin 1999.

- **PAUL-ÉMILE CORMIER (1957-1960),** soudeur. Né à Saint-Étienne-de-Lauzon le 4 septembre 1918, fils d'Alexandre Cormier et d'Arzélie Samson. Il a épousé Marie-Paule Germain le 7 août 1943 à l'église Saint-Sauveur, à Québec. Il a acquis un terrain le 9 juillet 1958 de René Huot (Lots 556-73 et 557-45) sur lequel il a construit son chalet. Conseiller de 1957 à 1969. Décédé à Québec le 17 juin 2006.

.....
12^e MAIRE :

HENRI-PAUL CANTIN (1960-1969)

Né Québec le 6 septembre 1919, il est le fils de Lauréat Cantin et de Rose-Anne Barbeau. Il a épousé le 26 décembre 1945 en l'église Saints-Martyrs-Canadiens, à Québec, Thérèse Plamondon.

Gérant de bureau chez International Harvester.

Il achète le chalet construit sur le lot 464-4 d'Anne-Marie Gagnon le 16 juin 1954 et le revend à Henri-Paul Savard le 25 juin 1971.

Maire de Ville de Lac-Sergent de 1960 à 1969.

Les principales réalisations durant son mandat furent l'acquisition par la Ville des chemins du secteur de la Plage Caporal, la prolongation du chemin entre le Manoir du Lac-Sergent et la voie ferrée, la construction du club nautique actuel, l'élargissement et l'entretien d'hiver du chemin le long de la voie ferrée ainsi que la reconstruction du pont de la décharge du lac.

Bibliographie : Municipalité de Ville du Lac-Sergent 1921-1996, Ville du Lac-Sergent, 1996.

SES CONSEILLERS :

- **ROBERT GOULET (1960-1966);**
- **PAUL-ÉMILE GAUTHIER (1960-1969);**
- **ROGER ALAIN (1960-1965),**
- **PAUL-ÉMILE CORMIER (1960-1969),**



- **JEAN-GUY AUGER (1965-1969),** vendeur et homme d'affaires. Né à Québec le 26 novembre 1934, fils d'Alphonse Auger et de Berthe Nadeau. Il a épousé Pierrette Lirette le 14 mai 1955 à l'église Notre-Dame du Chemin, à Québec. Il a acheté un chalet

de Robert Boissonneaux (lot 557-partie) le 9 juin 1978, qu'il a revendu à son épouse le 27 mai 1982. Conseiller de 1965 à 1981. Il est décédé à Québec le 17 avril 2010.

- **JACQUES ROBITAILLE (1966-1969)**

marchand de cuir. Né à Québec le 17 juillet 1916, fils de Georges Robitaille et d'Alvine Giguère. Épouse Fernande Donaldson le 17 juin 1940 à Québec. Il a acquis le 3 mai 1963 le chalet de A. Henri Bélanger (conseiller municipal 1951-1954) (lots 537-partie et 538-partie) qu'il revend à ses enfants Jean-Marc, Gilles, Denis et Lise en novembre 1981. Conseiller municipal de 1966 à 1977. Décédé à Lac-Sergent le 16 octobre 2001.

Denis Racine



VILLE DE LAC-SERGENT

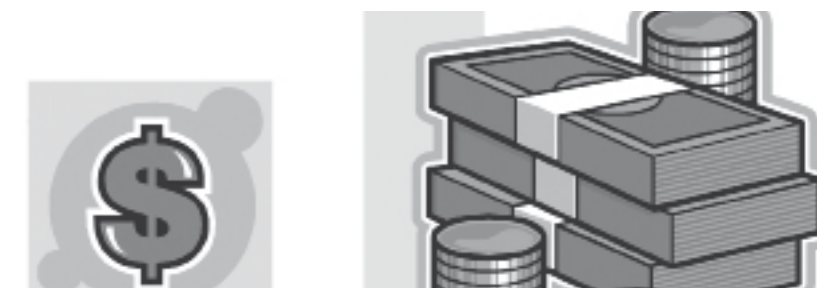
1149 Chemin Tour-du-Lac-Nord, Lac-Sergent, Qc G0A 2J0

Téléphone : (418) 875-4854 Télécopieur : (418) 875-3805

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE 2011

RAPPORT DU MAIRE
MONSIEUR DENIS RACINE

21 NOVEMBRE 2011



En vertu de l'article 474.1 de la Loi des cités et villes, le maire doit, au moins quatre semaines avant l'adoption du prochain budget, faire rapport sur la situation financière de la municipalité au cours d'une séance du conseil.

Mesdames, Messieurs,

J'ai le plaisir de vous présenter le deuxième rapport annuel du maire sur la situation financière de la Ville, pour ce mandat. Il représente un moment privilégié pour faire le bilan des actions du Conseil municipal à mi-chemin de son mandat.

1. États financiers 2010

Le rapport financier vérifié sous la direction de monsieur Sylvain Potvin, comptable agréé, de la firme Bédard et Guilbeault, est une image fidèle de la situation financière de la Ville au 31 décembre 2010. L'année financière 2010 s'est donc soldée par un surplus de recettes sur les dépenses de 75 699 \$, portant le surplus accumulé non affecté à 147 694 \$, lequel est plus amplement expliqué au tableau ci-après :

	RÉEL 2010	BUDGET 2010
RECETTES		
- Taxes	639 422 \$	615 651 \$
- Quotes-parts	0 \$	0 \$
- Autres recettes de source loc.	41 898 \$	16 008 \$
- Transferts	82 655 \$	126 625 \$
- Services rendus	93 768 \$	92 657 \$
- Imposition de droits	32 059 \$	24 000 \$
- Amendes, intérêts, etc.	4 106 \$	3 546 \$
- TOTAL	893 908 \$	878 487 \$
DÉPENSES		
- Administration gén.	209 577 \$	202 118 \$
- Sécurité publique	117 542 \$	114 172 \$
- Transport	181 727 \$	147 719 \$
- Hygiène du milieu	151 263 \$	130 939 \$
- Santé et bien-être	435 \$	
- Aménagement, urb et dév.	61 700 \$	46 225 \$
- Loisirs et culture	93 137 \$	85 357 \$
- Frais de financement	2 828 \$	10 380 \$
- TOTAL	818 209 \$	736 910 \$
AFFECTATIONS		
- Surplus non affecté	147 694 \$	
- Surplus affecté ET		
- Réserve financière et fonds rés.	2 964 \$	32 000 \$
- Activités d'investissement	(2 961 \$)	(137 850 \$)
-Surplus (déficit) de l'exercice	75 699 \$	

10

2. Indicateurs de gestion 2010

Notre Ville participe, avec le gouvernement du Québec, à la production d'indicateurs de gestion, tel que requis par le ministère des Affaires Municipales. Ces données sont publiques.

	2010	2009	2008
TRANSPORT ROUTIER			
VOIRIE MUNICIPALE			
Coût par kilomètre de voie	3 622 \$	3 487 \$	3 668 \$
ENLÈVEMENT DE LA NEIGE			
Coût par kilomètre de voie	2 992 \$	3 274 \$	2 499 \$
SANTÉ FINANCIÈRE GLOBALE			
- % de l'endettement total net à long terme	5,58%	2,25%	1,14%
- % du service de la dette	0,21%	0,17%	0,13 %
RESSOURCES HUMAINES			
- Effort de formation par employé	6,67 h	8,00 h	3,75 h
- % du coût de formation /rémunération totale	1,52%	1,05%	0,80%
SÉCURITÉ PUBLIQUE			
- Coût de la sécurité incendie par 100\$/évaluation	0,07 \$	0,07 \$	0,08 \$
HYGIÈNE DU MILIEU			
- Coût de la cueillette des déchets domestiques /résidence	75,05 \$	71,30 \$	40,21 \$
LOISIRS ET CULTURE			
- Coût des activités culturelles / habitant	6,20 \$	n/a	17,52 \$
- Coût des activités récréatives /habitant	186,50 \$	245,89 \$	167,62 \$

3. Engagement de crédits

La ville est liée par des contrats et engagements qui se détaillent comme suit :

	2011	2012	2013
- Enlèvement de la neige	88 000 \$	91 000 \$	95 000 \$
- Cueillette des ordures	17 611 \$	18 921 \$	
- Site d'enfouissement	13 630 \$	14 682 \$	
- Collecte sélective	13 498 \$	14 378 \$	
- PGMR	560 \$	587 \$	
- Incendie	56 021 \$	56 870 \$	
- MRC	39 006 \$	43 631 \$	
- Évaluateurs	14 302 \$	15 825 \$	
- Sécurité publique	56 868 \$	76 016 \$	

11

Un contrat de vidange de fosses a été octroyé à la firme Sani-St-Basile d'une tarification selon le nombre de gallons vidangé pour les années suivantes : 2009-2010, 2010-2011 et 2011-2012.

Rapport du vérificateur

La vérification comptable confirme la conformité aux principes comptables généralement reconnus en comptabilité municipale au Québec.

Programme triennal d'immobilisations

Le dernier programme triennal d'immobilisations, adopté en décembre 2010, prévoyait des immobilisations de 441 000 \$ échelonnés comme suit :

2011	189 822 \$
2012	305 364 \$
2013	164 541 \$

La programmation des années 2012-2013-2014 sera déterminée lors de l'adoption du budget 2012.

LISTE DES CONTRATS

Liste des contrats de plus de 25 000\$ et comportant une dépense de plus de 2 000\$ conclus avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000\$

Contrat de plus de 25 000\$ (article 474.1 LCV)

BPR-Infrastructures	85 101,98 \$	20/09/2011	Relevé sanitaire - étude
PLANIA	2 278,50 \$	18/05/2011	Harmonisation des règlements d'urbanisme
PLANIA	1 139,25 \$	21/06/2011	Harmonisation des règlements d'urbanisme
Total:	88 519,73 \$		

No	Fournisseur	montant	date	Objet
	Association Nautique du lac Sergent	36 000,00 \$	20/06/2011	Subvention 2011
	Association Nautique du lac Sergent	8 900,00 \$	25/06/2011	Subvention 2011
	Association Nautique du lac Sergent	600,00 \$	20/09/2011	Subvention 2011
	Association Nautique du lac Sergent	2 900,00 \$	20/09/2011	Subvention 2011
	Total:	48 400,00 \$		
	Ministère des Finances (MDF)	28 434,00 \$	02/06/2011	Quote part 2011 / service de police
	Ministère des Finances (MDF)	28 434,00 \$	06/10/2011	Quote part 2011 / service de police
	Total:	56 868,00 \$		

MRC de Portneuf	17 769,00 \$	02/02/2011	Quote-part 2011 versement 1 de 3
MRC de Portneuf	17 769,00 \$	06/04/2011	Quote-part 2011 versement 2 de 3
MRC de Portneuf	17 769,00 \$	26/07/2011	Quote-part 2011 versement 3 de 3
Total:	53 307,00 \$		
Raymond Robitaille excavation	38 734,50 \$	13/01/2011	Déneigement 2010/2011 - versement 1 de 3
Raymond Robitaille excavation	38 734,50 \$	07/03/2011	Déneigement 2010/2011 - versement 2 de 3
Raymond Robitaille excavation	9 683,63 \$	12/04/2011	Déneigement 2010/2011 - versement 3 de 3
Raymond Robitaille excavation	9 683,63 \$	07/06/2011	Déneigement 2010/2011 - retenue sur contrat
Raymond Robitaille excavation	3 578,19 \$	13/07/2011	
Raymond Robitaille excavation	2 178,50 \$	16/09/2011	
Raymond Robitaille excavation	4 357,00 \$	16/09/2011	
Raymond Robitaille excavation	2 124,04 \$	16/09/2011	
Raymond Robitaille excavation	3 049,90 \$	16/09/2011	
Total:	112 123,89 \$		
Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP)	15 099,75 \$	02/02/2011	Quote-part 2011 - versement 1 de 3
Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP)	15 099,75 \$	28/03/2011	Quote-part 2011 - versement 2 de 3
Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP)	15 099,81 \$	26/07/2011	Quote-part 2011 - versement 3 de 3
Total:	45 299,31 \$		
REVENU QUÉBEC	5 380,56 \$	31/03/2011	JR117 Prov (remise gouvernementale)
REVENU QUÉBEC	5 471,65 \$	30/06/2011	JR117 Prov (remise gouvernementale)
REVENU QUÉBEC	8 376,36 \$	30/09/2011	JR117 Prov (remise gouvernementale)
Total:	19 230,57 \$		
Sani St-Basile	6 919,66 \$	02/02/2011	Vidange de fosses
Sani St-Basile	6 237,81 \$	12/04/2011	Vidange de fosses
Sani St-Basile	5 806,63 \$	16/05/2011	Vidange de fosses
Sani St-Basile	2 368,54 \$	02/06/2011	Vidange de fosses
Sani St-Basile	4 982,54 \$	07/07/2011	Vidange de fosses
Sani St-Basile	10 606,23 \$	01/08/2011	Vidange de fosses
Sani St-Basile	29 535,10 \$	22/08/2011	Vidange de fosses
Sani St-Basile	15 268,32 \$	12/09/2011	Vidange de fosses
Sani St-Basile	3 865,89 \$	12/10/2011	Vidange de fosses
Total:	85 590,72 \$		
Ville de St-Raymond	56 007,00 \$	20/06/2011	Service intermunicipale Incendie 2011
Total:	56 007,00 \$		
Grand total:	476 826,49 \$		

Le Conseil municipal concentre ses efforts sur les sujets suivants :

Qualité des eaux du lac – L'environnement demeure toujours notre première priorité.

Le relevé sanitaire est à peu près complété. Les résidents recevront d'ici à la fin de février 2012 un rapport sur l'état de leur installation septique. Malheureusement, ce rapport n'est pas aussi complet que nous l'aurions souhaité. Nous avons été limités dans cette étude par les fonds disponibles. Néanmoins, cela donne une idée assez juste de l'état de la situation. Nos intentions sont de convoquer les citoyens en mars prochain pour faire le point sur le dossier et préciser les choix qui s'offrent à nous. Puis, comme nous l'avons déjà annoncé, vous serez consulté officiellement à faire les choix, de façon à ce que nous puissions mettre en branle les processus menant aux travaux dès l'été 2012.

Urbanisme – L'urbanisme a été, en 2011, une préoccupation importante de votre Conseil municipal. Ainsi, nous avons adopté cinq règlements qui sont venus corriger des lacunes dans notre réglementation actuelle ou encore resserrer les contrôles sur le déroulement des travaux suite à l'émission des permis, le tout en vue de mieux maîtriser notre développement et de protéger notre lac. Ce sont les règlements :

284 : afin de fixer des normes d'implantation, de vidange et d'inspection des installations septiques;

285 : afin d'élargir la bande riveraine des terrains non encore construits et de restreindre certains aménagements sur les terrains riverains;

290 : afin d'exiger un certificat de conformité du propriétaire ou du constructeur à l'égard des travaux effectués suite à l'émission d'un permis de construction;

293 : afin de mieux définir les droits acquis dans les zones inondables et créer l'obligation que les expertises requises par les règlements soient réalisées par des professionnels indépendants du requérant;

294 : afin de fixer un délai maximum pour réaliser les aménagements des terrains nouvellement construits et de préciser les normes minimales de lotissement.

L'entrée en vigueur en mars 2009 du nouveau schéma d'aménagement de la MRC de Portneuf nous a imposé d'effectuer une harmonisation de notre réglementation d'urbanisme d'ici la fin de 2012. Les travaux sont assez avancés et le Conseil sera appelé à se prononcer sur les nouveaux règlements dans le courant de l'année 2012.

Nous avons récemment appris que la MRC de Portneuf avait accepté notre demande de modification du schéma d'aménagement sous réserve de l'accord du MAMROT afin de transformer la zone résidentielle rurale, allant de la charge à la décharge par la rive nord du lac, en périmètre urbain. Nous rappelons que cette demande n'avait que pour objet de rendre notre ville éligible aux grands programmes de subventions des gouvernements fédéral et provincial. Suite aux représentations des citoyens lors de l'assemblée publique de consultation qui craignaient que ce nouveau statut favorise la densification du territoire, la MRC a maintenu l'exigence que nous avons déjà afin que les futurs lotissements à l'intérieur du périmètre aient un minimum de 4 000 mètres carrés, nonobstant le fait que des services d'aqueduc ou d'égout soient disponibles.

L'initiative de la Chambre de commerce de Saint-Raymond, appuyée par la Ville de Saint-Raymond et du Club de motoneiges de Saint-Raymond, de demander à la MRC de Portneuf de modifier le schéma d'aménagement afin de permettre le passage des motoneiges sur la piste cyclable, pourrait, si elle est acceptée, entraîner de sérieuses conséquences pour nos résidents de la rive sud du lac. La Ville entend combattre ce projet de toutes ses forces. Cela ne sera pas sans conséquence sur le budget de 2012.

Cette initiative a eu des répercussions importantes sur la qualité de notre relation avec notre voisine. C'est ainsi que nous avons demandé à la MRC de Portneuf d'adopter un règlement de contrôle intérimaire afin d'imposer dès à présent dans la zone agro-forestière de Saint-Raymond située à moins d'un kilomètre du lac Sergent, la norme minimale de superficie de 4 hectares pour les nouveaux lotissements, comme le prévoit le schéma d'aménagement. Nous sommes inquiets des projets de la Ville de Saint-Raymond, qui a déjà accordé une trentaine de nouveaux lotissements dans ce secteur, et qui a reçu des demandes pour plus de 50 nouveaux lotissements. Alors que la Ville de Lac-Sergent restreint volontairement le développement pour protéger le lac, notre ville voisine, au contraire, ouvre grand les portes à la construction de nouvelles résidences à proximité du lac. Compte tenu des tensions en cours, inutile de vous dire que notre demande a été froidement reçue par notre voisine, ce qui est fort déplorable.

Club nautique – À la fin de 2009, les fenêtres ont été changées, tandis que nous avons fait refaire l'entrée électrique et installer la climatisation et le chauffage en septembre 2010. Toutefois, comme les thermo-pompes deviennent inefficaces à -18 degrés Celsius, nous avons dû à l'automne 2011 ajouter deux unités de chauffage d'appoint. Ces travaux ont été et seront financés par notre subvention provenant du Pacte rural. En principe, notre club nautique serait donc utilisable à l'année. Peut-être faudrait-il dans cette perspective, songer à ajouter un portique à l'avant afin de modérer les écarts de température.

Travaux publics – Nous avons obtenu en 2011 la confirmation d'une subvention de 104,000\$ provenant du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal, répartie sur trois ans. Cette aide financière s'ajoute aux trois autres qui étaient déjà confirmées soit au début de l'année, soit en cours d'année : 14 876\$ du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier municipal (récurrente pour 2012), 97 150\$ du programme de retour de la taxe d'accise (récurrente pour 52 497\$ en 2012 et 97 150\$ pour 2013) et 13 700\$ du Pacte rural (récurrente en 2012).

Aussi, nous avons entrepris cet automne quelques travaux de réparation et d'asphaltage qui se poursuivront en 2012 et en 2013.

L'acceptation par la Ville de Sainte-Catherine de l'entente intermunicipale que nous leur avons proposée, nous permettra de récupérer les coûts de déneigement de la portion du chemin Tour du lac Sud situé sur leur territoire. Cette somme de 17 000\$ sera créditée sur la taxe de déneigement de 2012 et viendra en réduire le taux.

Par ailleurs, nous regrettons qu'une mésentente entre les membres du Conseil n'ait pas permis de renouveler le programme d'embellissement de la Ville.

Administration municipale – Notre bulletin municipal, Le Jaseur, a été publié trois fois en 2011. Il en sera de même pour 2012.

L'éthique et la transparence ont occupé notre législateur qui a voté des lois à cet égard s'appliquant aux municipalités. Nous avons donc assumé nos responsabilités légales. Ainsi les élus ont tous suivi le cours obligatoire sur les nouvelles règles d'attribution des contrats tandis que le Conseil s'est doté d'un code d'éthique.

Nous sommes conscients que notre site internet présente des faiblesses notamment à l'égard des mises à jour trop tardives. Nous souhaitons faire le nécessaire en 2012 afin de combler ces lacunes.

Enfin, une fois la question de nos installations septiques, réglée, il faudra songer à améliorer notre bureau municipal, sans doute en construisant un hôtel de ville. Cette question sera probablement à l'ordre du jour des débats de la prochaine élection municipale en 2013.

Loisir et culture – Au cours de l'année écoulée, le Conseil municipal a maintenu son appui à l'Association nautique, à l'APPELS et à la Chapelle en reconduisant leur subvention annuelle.

En août dernier, nous avons procédé à la deuxième remise des médailles du mérite et du bénévolat du Lac-Sergent. Huit récipiendaires ont été honorés et nous leur redisons un grand merci pour ce qu'ils ont réalisés. En 2012, nous formerons un nouveau jury pour l'attribution de ces distinctions.

Le Comité de loisirs et de la culture, rattaché à l'Association nautique, a, encore cette année, rempli ses promesses. La célébration de la Fête Nationale, la Journée de la Famille et l'aménagement d'une piste de ski de fond sur le lac méritent d'être soulignés. Toutefois, nous devons annoncer que le Comité, faute de bénévoles, s'est dissous. Pour l'instant, nous ignorons ce qu'il adviendra de ces célébrations. Par contre, si la piste de ski de fond a été abandonnée, le Conseil a accordé son soutien financier à un groupe de bénévoles qui se sont offerts pour construire et entretenir une patinoire située sur le terrain de basket-ball du Club nautique.

Situation financière 2011 – Notre surplus accumulé non affecté s'élevait au 31 décembre 2010 à 147 694 \$. Au cours de l'année 2011, différents mandats dont deux majeurs ont été octroyés à même nos surplus dont : (1) caractérisation des milieux humides et (2) élaboration d'un relevé sanitaire incluant toutes les résidences du lac, ce qui nous laisse un surplus accumulé non affecté au 31 octobre 2011 d'environ 15 000 \$.

A cette date, nous avons des recettes de 1 065 462 \$ sur un budget initial de 1 002 350 \$ et des dépenses et immobilisations de 771 980 \$ sur un budget initial de 1 002 350 \$. A cette date, le surplus s'élève donc à 293 481 \$. À moins d'imprévu, nous devrions dégager un léger surplus au 31 décembre prochain.

Rôle d'évaluation – L'année 2012 sera la troisième année d'exercice d'application du rôle triennal. La proportion médiane et le facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière de Lac-Sergent ont été déposés. Les résultats établis sont les suivants :

Proportion médiane :	84 %
Facteur comparatif :	1.19

Rémunération des membres du Conseil – La rémunération annuelle du maire est de 7 860 \$, tandis que les conseillères et conseillers reçoivent 3 144 \$ par année. Une prime annuelle de 1 016 \$ est octroyée au conseiller oeuvrant à titre de maire suppléant. De plus, le maire ou son représentant reçoit de la MRC de Portneuf, un salaire de 112.00 \$, plus une allocation de 56.00 \$ pour chaque réunion du Conseil des représentants. Le maire a également droit à une rémunération de 140.00 \$ par réunion pour les commissions de la MRC sur lesquelles il siège, ainsi qu'une allocation supplémentaire de 70.00 \$ par réunion à titre de président de l'une de ces commissions.

Tous les frais de déplacements sont également remboursés pour tout déplacement du maire ou de son représentant. Aussi, la rémunération du maire provenant de la MRC s'établira en 2011, à environ 4 000 \$. Par ailleurs, le conseiller représentant la Ville de Lac-Sergent reçoit une allocation de 88.41 \$ pour chaque réunion de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles. Le tiers de ces rémunérations est non imposable et sert d'allocation de dépenses.

La rémunération des membres du Conseil a été fixée par le règlement no. 271, adopté en conformité avec la Loi sur le traitement des élus municipaux, prévoyant que celle-ci est indexée selon le taux d'augmentation de l'Indice des prix à la consommation pour le Canada déterminé par Statistiques Canada.

Denis Racine, maire
21 novembre 2011



Message de l'inspecteur municipal

INFO-PERMIS

Permis et certificat d'autorisation

Évitez de mauvaises surprises en vous assurant que vous détenez les autorisations nécessaires avant de débiter vos travaux.

Afin d'assurer une qualité de vie dans les différents secteurs du lac, il est indispensable de maintenir un contrôle sur l'ensemble des projets de rénovation, de construction, en vertu des différentes réglementations.

Qu'il s'agisse de construction, de rénovation, d'abattage d'arbres ou encore d'installation septique, l'obtention d'un permis ou d'un certificat d'autorisation auprès du service de l'Urbanisme est obligatoire.

RECOMMANDATIONS EN PRÉVISION DE LA SAISON HIVERNALE

Ponceau d'entrée privée

Il est fortement recommandé à chacun des propriétaires de voir à ce que leur ponceau d'entrée privée soit libre de tout obstacle avant la tombée de la neige; ceci dans le but de faciliter l'écoulement des eaux et éviter les rigoles qui endommagent sérieusement la chaussée. Ces ponceaux sont de la responsabilité de chaque propriétaire.

Protégez vos aménagements en bordure de la rue

Tous les résidants sont invités à protéger les aménagements paysagers et autres sur leur propriété tels que : boîtes aux lettres, murs, murets, arbres, arbustes, abris d'auto, etc., afin qu'ils ne soient pas endommagés lors du passage des véhicules de déneigement. En plus des protections hivernales telles que les clôtures à neige et les agrotexiles, l'installation de balises permettra aux équipes de déneigement de bien voir les divers aménagements malgré l'accumulation de neige. Il est recommandé d'installer des balises de bois ou de métal d'une hauteur minimale de deux mètres et celles-ci doivent être implantées aux coins de votre terrain, juste en bordure du chemin (et non pas dans l'emprise de rue). Chaque propriétaire a l'obligation de protéger ses installations contre la neige poussée sur son terrain.

Stationnement interdit dans les rues

Conformément au règlement municipal concernant le stationnement, il est interdit de stationner ou d'immobiliser son véhicule du 15 novembre au 1^{er} avril, et ce, sur tout le territoire. En cas d'infraction, les policiers de la Sûreté du Québec et les employés municipaux pourront émettre un constat d'infraction.

Éric Chamberland, inspecteur municipal
Service des Travaux publics



Comité consultatif d'urbanisme

Rapport de la présidente

Chers citoyens et chères citoyennes,

Différentes activités ont occupé les membres du Comité consultatif d'urbanisme tout au long de l'année. Comme vous pourrez le constater à la lecture des tableaux ci-dessous, l'année 2011 a été particulièrement animée et très stimulante à l'égard du nombre et de la diversité des dossiers soumis à l'étude du CCU. Je tiens à remercier tous les membres du Comité pour leurs efforts.

TYPE	PERMIS	
	NOMBRE ÉMIS	VALEUR
Agrandissement – bâtiment principal	6	418 500 \$
Aménagement des rives et littoral (ouvrages)	4	12 000 \$
Bâtiments accessoires	2	4 000 \$
Captage des eaux souterraines	12	41 000 \$
Construction neuve – bâtiment principal	9	1 980 000 \$
Construction neuve – bâtiment secondaire	9	91 100 \$
Démolition ou déplacement	1	3 000 \$
Patio, terrasse et galerie	1	2 000 \$
Plantation et abattage d'arbres	21	0
Remblai / déblai	5	27 500 \$
Rénovation – réparation	23	170 100 \$
Lotissement	4	0
TOTAUX	109	2 749 200 \$

	année 2011	année 2010	année 2009	année 2008	variation 11/10
Janvier	0,00 \$	210 000,00 \$	290 000,00 \$	5 500,00 \$	- 210 000,00 \$
Février	20 000,00 \$	130 000,00 \$	400 000,00 \$	3 500,00 \$	- 110 000,00 \$
Mars	608 000,00 \$	38 800,00 \$	298 500,00 \$	300,00 \$	569 200,00 \$
Avril	223 000,00 \$	11 100,00 \$	269 500,00 \$	3 500,00 \$	211 900,00 \$
Mai	673 000,00 \$	651 750,00 \$	39 750,00 \$	118 900,00 \$	21 250,00 \$
Juin	431 000,00 \$	374 800,00 \$	62 700,00 \$	115 500,00 \$	56 200,00 \$
Juillet	489 000,00 \$	865 500,00 \$	395 500,00 \$	75 850,00 \$	- 376 500,00 \$
Août	204 500,00 \$	219 000,00 \$	393 544,00 \$	346 000,00 \$	- 14 500,00 \$
Septembre	67 300,00 \$	40 000,00 \$	65 150,00 \$	477 450,00 \$	27 300,00 \$
Octobre	11 900,00 \$	586 500,00 \$	8 870,00 \$	380 400,00 \$	- 574 600,00 \$
Novembre	21 500,00 \$	98 000,00 \$	300,00 \$	22 100,00 \$	- 76 500,00 \$
Décembre		0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	
	2 749 200,00 \$	3 225 450,00 \$	2 223 814,00 \$	1 549 000,00 \$	- 476 250,00 \$

Association pour la protection de l'environnement du lac Sergent



Encore une fois, l'été est terminé et nous nous retrouvons aux Fêtes. Permettez-moi, au nom du conseil d'administration, de vous souhaiter des Fêtes remplies de joie, de bonheur, et avec la venue de l'année 2012, que vous puissiez faire le plein d'énergie.

L'association vous a présenté en 2011 des conférences qui, j'espère, vous ont renseignés suffisamment pour vous aider à cheminer. Durant l'été, les échantillonneurs ont poursuivi leurs tests dans la fosse avec le réseau de suivi volontaire sur les lacs, tandis que de nombreux tests ont été faits tant pour le phosphore que pour les coliformes fécaux sur plusieurs tributaires. Nous avons soumis ceux-ci en novembre à M. Robert Lapalme pour qu'il prépare les conclusions sur ce premier échantillonnage d'une telle envergure. Après le dépôt du rapport à la Ville, nous placerons l'intégralité de celui-ci sur le site de l'a.p.p.e.l.s. (<http://www.appels.ca>). Nous recevrons en mai 2012 comme à chaque année des arbres de la Capsa et vous aviserons de l'endroit de cueillette et des essences.

Suite à la présentation de Mme Rosa Galvez sur la restauration des lacs eutrophes, nous avons eu la visite d'un étudiant de l'Université Laval qui viendra nous présenter cet été le résultat de ses travaux. La prise d'échantillons d'eau et de sédiments sur le lac faite en septembre permettra d'analyser le phosphore, les métaux lourds, la conductivité, etc.

Également cet été, nous mettrons en place, avec la participation financière de la Ville, les recommandations du rapport de M. Lapalme suite aux tests de 2011. La marche à suivre fera en sorte de cibler les tributaires problématiques et de remonter ceux-ci vers la source des apports en phosphore.

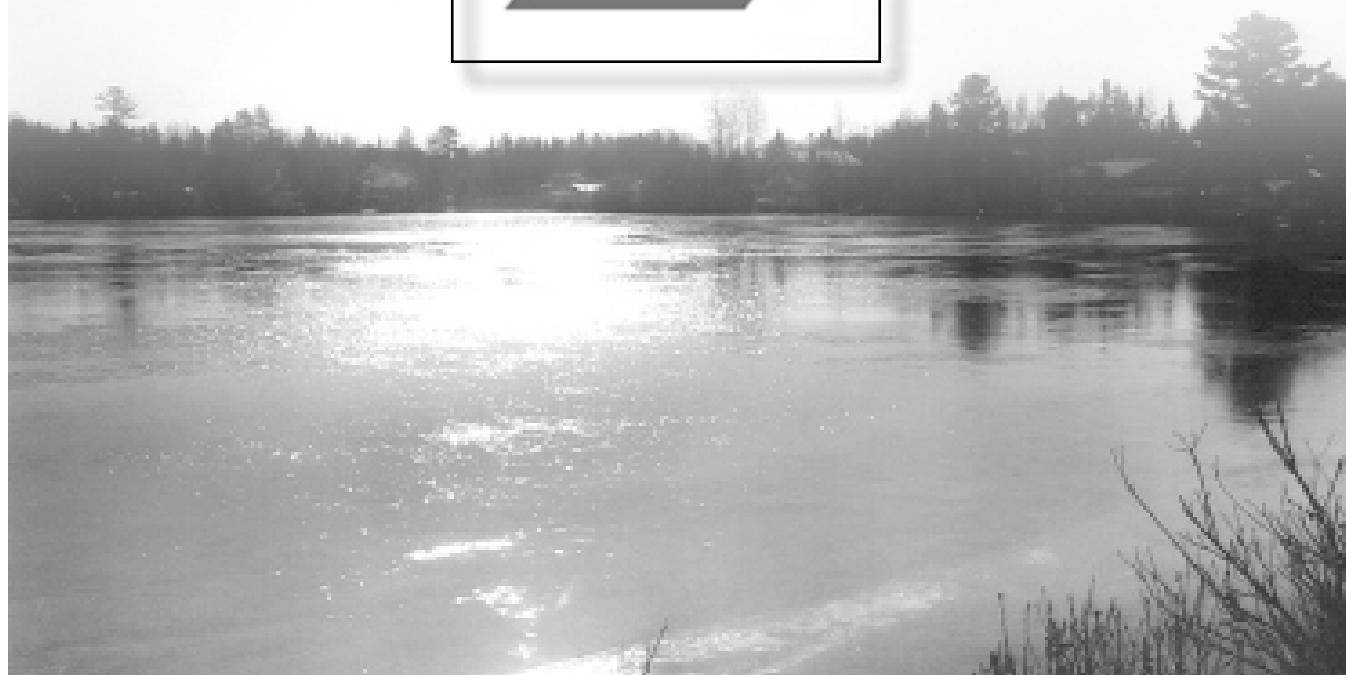
Jocelyn Houle

A.P.P.E.L.S.

Président



20



Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf

Bac roulant à déchets → obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2012

La date limite approche! Conformez-vous sinon vos déchets ne seront plus ramassés.

À compter du 1^{er} janvier 2012, la collecte des déchets se fera de façon entièrement mécanisée et les bacs roulants à déchets deviendront alors obligatoires.

- Tout autre contenant que le bac roulant à déchets ne sera pas vidé de son contenu. Les boîtes à déchets, les cabanes à déchets, les sacs à ordures et les autres poubelles non conformes ne seront pas ramassés.
- Aucune matière à l'extérieur des bacs ne sera ramassée.



Il est strictement interdit de transformer le bac vert ou le bac bleu à matières recyclables pour en faire un bac à déchets. Les bacs de récupération qui vous ont été fournis appartiennent à l'entrepreneur qui fait la collecte.

Ces bacs doivent être utilisés uniquement pour les matières recyclables. Toutes modifications ou altérations à ces bacs seront facturées aux contrevenants. L'entrepreneur retirera les bacs qui auront été peints ou altérés et ceux-ci seront facturés aux contrevenants.

Qu'arrive-t-il si, au 1^{er} janvier 2012, je n'ai pas de bac roulant conforme?

Si votre bac ne répond pas aux critères établis, il ne sera pas vidé de son contenu lors du passage du camion.

Spécifications pour le bac

www.laregieverte.ca

Couleurs recommandées : Gris foncé ou noir.

Note: Pour ceux et celles qui possèdent déjà un bac roulant d'une autre couleur, sachez que celui-ci sera accepté.

Grosseur : 240 ou 360 litres, **comportant un couvercle avec des charnières** et des roues d'un diamètre minimal de 20 cm (8 po).

Marques recommandées

Les bacs roulants des marques Weber, IPL, Schaefer et Rehrig sont recommandés pour la durabilité et la conformité aux exigences de la Régie.

La Régie vend actuellement des bacs roulants de format 360 litres au coût unitaire de 70,00 \$ (taxes incluses).

Où s'en procurer un?

- Poste de pesée du site d'enfouissement de Neuville, 1304 chemin du Site
- Écocentre St-Raymond, 590 chemin Bourg-Louis
Information : 418-876-2714 ou sans frais 1-866-760-2714.

Note : Des bacs peuvent également être obtenus dans des quincailleries et dans certaines municipalités.

21

211

Le 211 disponible chez vous !

Le 211 est un service d'information et de référence gratuit et confidentiel qui dirige les personnes vers les ressources existant dans la communauté dans les régions de la Capitale-Nationale (Québec, Portneuf et Charlevoix) et de Chaudière-Appalaches.

Les préposés du Service 211 sont en mesure de comprendre le problème qui leur est soumis et de trouver l'organisme ou le service qui répondra le mieux aux besoins de la personne. Le service est offert en français et en anglais et est adapté aux besoins des malentendants.

Les heures d'ouverture sont du lundi au vendredi de 8h à 21h et le samedi et dimanche de 8h à 18h.

Un service de clavardage et un accès à la base de données sont aussi disponibles sur le site internet du 211 pour les personnes qui désirent faire leur propre recherche à la maison ou à leur travail. Voici l'adresse : www.211quebecregions.ca

Source : Brittany Blais, superviseure de la centrale

Service 211

418.838.9623



Saison 2011-2012



Horaires de la pré vente de billets de saison
La pré vente aura lieu à la station Ski Saint-Raymond
Au 1226 rang Notre Dame

Du 1 au 5 novembre

Date	Mardi 1 ^{er} nov.	Mercredi 2 nov.	Jeudi 3 nov.	Vendredi 4 nov.	Samedi 5 Nov.
09 h à 12 h	X	X	X	X	X
13 h 16 h 30	X	X	X	X	N/A
19 h à 21h	N/A	X	X	X	N/A

BILLET DE SAISON 2011-2012 (taxes incluses)

Clientèle	Résident	Non-résident
5 ans et moins	Gratuit	Gratuit
6-22 ans / 55 ans et plus	168\$	236\$
Adultes	235\$	328 \$
Familial : Max. 6 personnes	656\$	920\$
3 versements : 1 ^{er} à l'inscription / 12 décembre 2011 / 16 janvier 2012		

Ski Bazar :

Dépôt des articles le vendredi 4 novembre de 19h00 à 21h00
Ski bazar le samedi 5 novembre de 9h00 à 13h00
Aura lieu au centre de ski
L'équipe de la patrouille sera sur place afin de vous conseiller !

Cours de ski et de planche à neige :

Les réservations pour les cours débuteront le 14 novembre

➤ Nous sommes toujours à la recherche de moniteurs de ski alpin et de planche à neige pour la prochaine saison !

Information : Ski Saint-Raymond
418 337-2866

Nouveau !

NOUVEAU !

PATINOIRE POUR LES RÉSIDENTS DU LAC SERGENT

Quoi de plus agréable, par beau temps, que de patiner dans un superbe décor, sur une glace extérieure de qualité.

C'est ce qui vous attend sur le terrain adjacent au Club Nautique, situé sur le chemin du même nom, en bordure du lac Sergent.

La patinoire sera ouverte tous les week-ends de l'hiver, le tout conditionnel à la température, il va sans dire.

Bienvenue à toutes et à tous!
Bon patinage!

DEVENEZ SENTINELLE ! Formation gratuite pour prévenir le suicide

Le Centre de Prévention du Suicide de Portneuf peut vous offrir une formation gratuite de 7h en prévention du suicide. Avec cette formation, vous pourrez :

- Détecter les indices d'une personne à risque
- Estimer l'urgence de la situation
- Orienter la personne vers les ressources d'aide

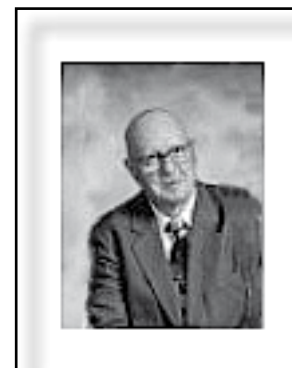
La formation peut s'offrir près de chez vous, à un moment qui vous convient. Contactez-nous !

CENTRE DE PRÉVENTION DU SUICIDE
DE PORTNEUF
1-866-APPELLE / 1-866-277-3553

Hommage à l'abbé

Paul-André

Leclerc



La communauté sergentoise est en deuil. Elle a perdu le 10 juillet dernier son pasteur, celui qui assurait depuis 55 ans, le ministère estival à notre chapelle. Sur les 103 ans depuis la construction de la chapelle, l'abbé Leclerc en a assumé plus de la moitié. Ce n'est pas rien !

À chaque fin de semaine durant l'été, il partait de Sainte-Anne de la Pocatière pour revenir dans son village natal, Pont Rouge, où il a vu le jour le 16 septembre 1925, et célébrer la messe à Lac-Sergent, et ce pendant 55 ans.

Vous vous souviendrez sans doute tout l'attachement qu'il avait pour son ministère sergentois et ses « paroissiens » lorsqu'il nous a vertement tancé au début de la saison 2010, alors que nous doutions qu'il puisse être parmi nous, suite à ses problèmes de santé. Il nous avait alors dit qu'ayant été opéré durant l'hiver et que tous les morceaux ayant été remis à neuf, la garantie qu'il avait reçue et qu'il nous donnait est qu'il serait avec nous pour au moins les cinq prochaines années.

Cette anecdote illustre bien le personnage, sa volonté farouche et sa ténacité. L'abbé Leclerc, c'était d'abord un battant.

Il a fait ses études classiques au Collège de Sainte-Anne de la Pocatière, puis ses études théologiques au Grand Séminaire de Québec. Il est ordonné prêtre à la Basilique de Québec le 3 juin 1950 par Mgr Maurice Roy, archevêque de Québec.

En 1951, il est nommé professeur au Collège de Sainte-Anne, son *alma mater*. De 1954 à 1956, il poursuit des études en lettres à l'Université Laval et, de 1964 à 1966, à l'Institut catholique de Paris. Il enseigne la littérature française au Collège, puis au CEGEP de Sainte-Anne de 1966 à 1992.

Outre la théologie et la littérature, l'abbé Leclerc avait deux autres passions : l'histoire et la vie rurale.

En 1970, il a l'idée de fonder un musée consacré à l'agriculture. Le Musée François-Pilote reçoit sa charte en 1974. L'abbé Leclerc en a assumé la direction pendant plusieurs années.

Aujourd'hui, le Musée François-Pilote est un incontournable qui compte plus de 30 000 objets témoins de notre passé. *Le Guide Michelin* en disait, en 1992, que c'était le musée d'ethnologie rurale le plus important au Québec.

Le Musée François-Pilote est sa grande œuvre. Il y croyait tellement qu'il reversait au Musée, une partie de son salaire de professeur.

Il a été honoré du Prix SSJB par la Société Saint-Jean-Baptiste du Diocèse de La Pocatière en 2007, puis admis comme membre du Temple de la Renommée de l'Agriculture du Québec en 2009. La Ville de Lac-Sergent lui a remis sa médaille d'honneur au mérite en 2010.

L'abbé Leclerc laisse une œuvre littéraire significative. D'abord, sa thèse intitulée « *L'émigration féminine vers l'Amérique Française au 17^e et 18^e siècle* », où, sur 400 pages, il raconte notamment l'aventure des Filles du Roy.

Puis, il a publié « Les voitures à chevaux à la campagne » en 1978, « *La belle histoire des sucres* » en 1991 et enfin, en 2001, « *La vie rurale de 1866 à 1953* » paru dans la prestigieuse série « *Aux limites de la mémoire* », du gouvernement du Québec, consacrée au patrimoine québécois.

Il était aussi un collaborateur assidu des revues *Cap-aux-diamants*, *Québec-Histoire*, *Revue d'histoire de l'Amérique Française* et *Histoire de l'Église canadienne*.

Ne dit-on pas que l'homme tombe, mais l'œuvre demeure.

Avec un tel ministère, une telle œuvre et de telles réalisations, la pensée inscrite sur son signet mortuaire prend tout son sens :

« *Il n'y a pas de plus grand amour que de donner sa vie pour ceux qu'on aime* ».

Nous étions plusieurs de Lac-Sergent à assister à ses funérailles au Collège de Sainte-Anne le 19 juillet dernier. Elles étaient présidées par Mgr Gérald-Cyprien Lacroix, nouvel archevêque de Québec, assisté par Mgr Maurice Couture, archevêque émérite de Québec, Mgr Bertrand Blanchette, archevêque émérite de Rimouski et Mgr Luc Moreau, évêque de La Pocatière, ce qui témoigne de l'importance de l'abbé Leclerc et surtout de l'estime et de l'affection de ses collègues. Y étaient présents également le député provincial de Kamouraska et le maire de La Pocatière.

Son confrère d'études, Mgr Maurice Couture, qui avait animé, rappelons-nous, la cérémonie eucharistique célébrant les 100 ans de notre chapelle en 2008, soulignait dans son homélie :

« Aujourd'hui, alors que nous sommes réunis autour du corps de notre défunt avant de le conduire en terre, le Verbe de Dieu nous propose justement l'image du grain tomé en terre. S'il meurt, il porte beaucoup de fruit. Non seulement parce qu'il meurt, mais aussi à cause de la vie qu'il porte dans sa propre mort. ». Mgr Couture lui a rendu l'hommage le plus vrai.

En terminant, je suis certain que les citoyens et citoyennes de notre ville s'unissent à moi pour lui dire qu'il reste bien vivant dans notre cœur et lui exprimer toute notre reconnaissance par un mot tout simple, mais ô combien chargé d'émotion : Merci !

Merci pour tout.

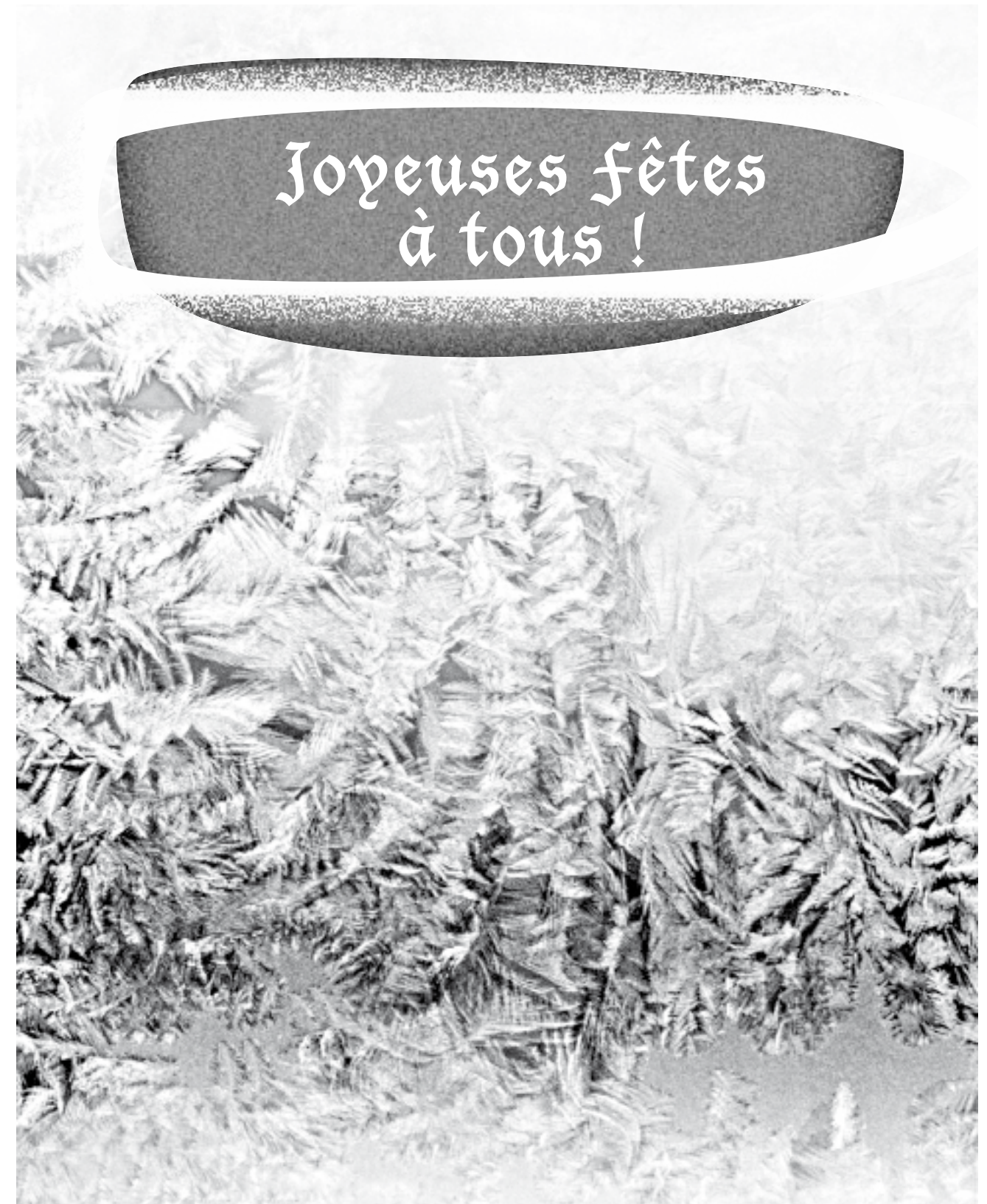
Merci pour toutes ces années de dévouement.

Et pour le lui exprimer, la Ville de Lac-Sergent a fait, tel qu'il le demandait, un don de 100\$ au Musée François-Pilote. De plus, nous avons pensé que ces simples trois roses rouges posées sur l'autel pourraient aussi constituer un témoignage supplémentaire de notre reconnaissance.

Denis Racine

Maire de Ville de Lac-Sergent

Cet hommage a été rendu à l'abbé Paul-André Leclerc lors de la messe à la Chapelle de Lac-Sergent le 24 juillet 2011.





Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf
 Téléphone : 418 876-2714 ou sans frais 1 866 350-2714 www.rmgm.qc.ca

01-2012-01-01

À compter du 1^{er} janvier 2012, la collecte des déchets sera assurée par les municipalités.
 Les bords de trottoirs, les bords de routes et les bordures des propriétés ne seront pas ramassés. Aussi, veuillez à l'endroit des bords de trottoirs.

D = Déchets
S = Sacs

F = Herbes et feuilles
R = Recyclage

M = Objets volumineux (Moyens)

Calendrier des collectes 2012

Le Sergent

Janvier 2012

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sab	Dim
1	2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31	
		D R					

Février 2012

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sab	Dim
1	2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31	
		D R					

Mars 2012

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sab	Dim
1	2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31	
		D R					

Avril 2012

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sab	Dim
1	2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31	
		D R					

Mai 2012

Dim	Lun	Mars	Mer	Jeu	Ven	Sab	Dim
1	2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31	
		F					

Juin 2012

Dim	Lun	Mars	Mer	Jeu	Ven	Sab	Dim
1	2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31	
		M					

Juillet 2012

Dim	Lun	Mars	Mer	Jeu	Ven	Sab	Dim
1	2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31	
		D R					

Août 2012

Dim	Lun	Mars	Mer	Jeu	Ven	Sab	Dim
1	2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31	
		D R					

Septembre 2012

Dim	Lun	Mars	Mer	Jeu	Ven	Sab	Dim
1	2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31	
		D R					

Octobre 2012

Dim	Lun	Mars	Mer	Jeu	Ven	Sab	Dim
1	2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31	
		F					

Novembre 2012

Dim	Lun	Mars	Mer	Jeu	Ven	Sab	Dim
1	2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31	
		D R					

Décembre 2012

Dim	Lun	Mars	Mer	Jeu	Ven	Sab	Dim
1	2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31	
		D R					